

Conseil communal

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 7 novembre 2023

Président : DECOTIGNIE Jean-Dominique

Excusés : BAGNOUD Florence – BONZON André - BORNOZ Loïc – FAVRE Gordana –
PRUDHOMME Catherine – ZAUGG Livia

Absents : JAILLET Philippe

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance 10 octobre 2023

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 18/2023 « Travaux d'urgence – demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et remise en état des aménagements extérieurs aux abords du collège ».
- 6) Préavis 19/2023 « Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville, et aux aménagements pour la mise en place de zones à 20 et 30 km/heure dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont ».
- 7) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023.

Les modifications suivantes sont demandées :

En page 2 – Point 3 – intervention de M. Etienne Fleury, Syndic :

- 1^{ère} puce : Il s'agit de M. F. Raval (sans e).
- 2^{ème} puce : i s'agit de M. José Buchmann (sans s).
- 3^{ème} puce : le budget 2025 sera fait sur le modèle MCH2 (et non FMH2).

En page 2 – Point 3 – intervention de Mme Jacqueline Dieperink, Municipale :

- 1^{ère} puce : il s'agit de Mme Radica Schmidt (et non Monsieur).
- 3^{ème} puce : l faut lire « la structure L'Espace » et non « l'espace d'accueil ».

En page 3 – Point 3 – intervention de Mme Liliane Annen, Municipale :

- La sortie des seniors a été organisée le 21 septembre et non le 29.

En page 3 – Point 3 – intervention de Mme Martine Lob, Municipale :

- Intervention corrigée de la manière suivante : « Mme Martine Lob, Municipale, informe l'assemblée que la mise à l'enquête pour la place de jeux court jusqu'au 12 octobre. Une opposition de l'association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH) a déjà été déposée et le projet a été modifié selon leur demande. Un retour est maintenant attendu de leur part ».

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité moins une abstention.**1) Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le bureau a fonctionné le 22 octobre dernier pour les élections fédérales. Lors de cette journée, il a été pour la première fois procédé au dépouillement pour le Conseil des Etats sous la nouvelle forme du bulletin unique et l'utilisation d'un scanner ce qui a facilité le travail. Le Président communique les résultats pour la commune :

- Pour le Conseil national – avec un taux de participation de 40.6 % - les partis ayant obtenus plus de 900 suffrages :
 - Le parti socialiste vaudois (5'989)
 - Le PLR Les Libéraux-radicaux (3'892)
 - L'UDC Vaud (2'852)
 - Les Verts – Mouvement écologiste vaudois (2'194)
 - Le PLR Energie libérale (911)
- Pour le Conseil des Etats – avec un taux de participation de 42.42% les candidats en tête :
 - M. Pierre-Yves Maillard (729) – élu au 1^{er} tour
 - M. Pascal Broulis (543)
 - M. Michael Buffat (290)
 - Mme Céline Weber (142)

Les résultats complets sont disponibles au tableau d'affichage ou directement sur le site Internet. Il remercie les personnes qui ont participé au dépouillement. Le 2^{ème} tour pour le Conseil des Etats est prévu pour le dimanche 12 novembre 2023.

Le Président indique avoir fonctionné pour l'installation de la Commission de gestion. Il a également participé à la revue annuelle du SDIS La Mère qui regroupe les communes du Mont-sur-Lausanne, Romanel, Jouxten-Mézery et Cheseaux-sur-Lausanne. Mme Martine Lob, Municipale, qui est la présidente de la commission du feu a remis leur nouveau grade à trois officiers. Lors de cette rencontre, M. Frédéric Gygax a fêté son jubilé des 25 ans au SDIS. Le Président tient à remercier tous les citoyens qui s'engagent pour la communauté.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, tient à saluer l'initiative de plusieurs personnes, qui appartiennent aux deux groupes politiques, qui ont eu l'idée pour halloween de faire récolter par les enfants des denrées en faveur des cartons du cœur. Il les félicite pour cette initiative.

Pour terminer le Président fait lecture de l'article 66 du Règlement du Conseil communal, dont le texte est le suivant :

Article 66

Observations des
conseillers

Dès que la désignation de la commission est publiée (art. 58 al. 3), chaque conseiller est en droit de consulter le préavis municipal et d'adresser, par écrit, ses observations à la commission chargée de rapporter. Dites observations sont consignées dans le rapport de la commission.

Pour pouvoir appliquer ce point, le bureau va étudier un moyen de mettre ces documents à disposition de chacun.

3) Informations de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, signale que le nouveau secrétaire municipal devait entrer en fonction pour le 1^{er} novembre. Cela n'a pas pu se faire, des nouveaux éléments ont en effet remis en question la confiance que la Municipalité pourrait avoir envers ce collaborateur. Il a donc été décidé, pour le bien de l'administration, de résilier son contrat avant son entrée en fonction. Une nouvelle procédure de recrutement est lancée.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique qu'en collaboration avec Romanel et sous l'égide de Lausanne Région, un questionnaire va être adressé le 27 novembre 2023 aux seniors de plus de 65 ans pour connaître leurs besoins spécifiques et leurs demandes vis à vis de la Commune. Lausanne Région s'occupera de compiler toutes les réponses et fera un rapport à la commune.

Mme Liliane Annen, Municipale, signale que les horaires de la déchetterie vont être modifiés dès le 1^{er} janvier 2024. Le samedi, la déchetterie sera ouverte de 8 :00 à 12 :00 et de 13 :00 à 16 :00, ce qui fera une heure et demie de plus par semaine.

Mme Martine Lob, Municipale, indique que la mise à l'enquête relative à la place de jeux est terminée. L'opposition faite par l'association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH) a été retirée et le permis de construire a été délivré. Le préavis est actuellement à l'étude par la commission ad hoc et la CoFin ; il sera soumis à l'approbation du Conseil le 12 décembre prochain.

4) Informations régionales

--

5) Préavis 18/2023 « Travaux d'urgence – demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et remise en état des aménagements extérieurs aux abords du collège »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Patrick Vaney fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 530'000.00 HT destiné aux travaux d'urgence pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et pour la réfection des aménagements extérieurs aux abords du collège de la Plantaz, d'amortir l'investissement par prélèvement au fonds affecté, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission ad hoc de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande au rapporteur de la Cofin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Walter Lanz fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc et demande de donner décharge à la Cofin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Liliane Annen, Municipale, signale pour rappel que ces travaux ont débutés en fin d'année 2022 sans attendre qu'un préavis soit présenté au Conseil ; un préavis avait été présenté dans un premier temps en mars 2023 mais avait été retiré en raison d'un large dépassement des coûts. Ce surcoût provient du fait que le tracé avait dû être déplacé de 2.5 mètres pour poser les collecteurs dans un terrain sec, à la suite de quoi il y a fallu refaire la cour de l'école, le petit parking et la dépose des enfants. Les travaux sont un peu en retard en raison du mauvais temps mais devraient être terminés dans une quinzaine de jours.

- **Le préavis 18/2023 est adopté à l'unanimité moins une abstention.**

6) Préavis 19/2023 « Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville et aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/heure dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Laurent Deschamps fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.00 HT destiné au remplacement des collecteurs EC + EU ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville et aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/heure dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont, d'amortir la part des investissements pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées par prélèvement au fonds affecté, d'amortir les investissements pour les aménagements routiers au chemin de Derrière-la-Ville et pour les zones 20 km/heure et 30 km/heure en 30 ans dès 2024, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission ad hoc de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Walter Lanz fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc et demande de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Jean-Dominique Decotignie, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Liliane Annen, Municipale, rappelle que ce préavis s'insère dans les étapes intentionnelles des travaux déjà présentés dans le préavis de la route d'Yverdon. Les travaux débiteront au 1^{er} semestre 2024 pour les collecteurs de la zone Derrière-la-Ville, soit à la fin de l'étape 2 prévue à la fin 2023. C'est la suite du remplacement de ces collecteurs datant de 1966. Pour ce qui est de l'aménagement routier, la chaussée doit être refaite et les trottoirs supprimés avec une mise à 20 km/heure. Cette zone sera sécurisée le plus possible, les principales nouveautés seront la zone de dépose et l'installation d'une rampe sur les escaliers pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite. La troisième partie est la mise en zone 30 km/heure de tout le secteur depuis la fin de la route d'Yverdon jusqu'à Champ-Pamont. Ce changement de limitation a bénéficié d'une procédure simplifiée car il s'agit d'une zone de desserte. L'autorisation a déjà été obtenue. En résumé, le 1^{er} semestre 2024 les travaux de changement des collecteurs, le 2^{ème} semestre 2024 les travaux de la route et puis des modifications d'un petit bout de la route de Morrens. Un autre préavis sera présenté pour la troisième et dernière tranche de travaux.

M. Christian Vergara a observé que, sur la route de Morrens, un passage piéton va être supprimé et le 2^{ème} déplacé. Il souhaiterait en connaître les raisons et savoir pourquoi ne pas les laisser en l'état. Il demande également si l'étude a été faite par un service de l'urbanisme.

Mme Liliane Anne, Municipale, précise que c'est un bureau d'ingénieurs qui a fait l'étude en collaboration avec notre urbaniste. Pour ce qui est des passages piétons, celui qui va être supprimé arriverait dans la zone verte raison pour laquelle il a été décidé de remonter le passage piéton restant. Ce dernier débouchera alors sur le trottoir ce qui sera plus judicieux pour les enfants qui n'auront pas besoin de traverser la zone de dépose.

M. Christian Vergara trouve cette solution étrange pour les enfants qui vivent en haut de la route de Morrens ; comment vont-ils pouvoir traverser car il n'y a pas de trottoir.

Mme Liliane Annen, Municipal, indique qu'il est prévu effectivement de prolonger le trottoir. Elle prend note de la remarque.

Mme Priscille Michel indique avoir des enfants qui passent par là. A son avis, les enfants couperont au plus court et ne vont pas remonter les 20 mètres pour ensuite les redescendre. Elle s'inquiète pour leur sécurité surtout pour les enfants en bas âge.

Mme Liliane Annen, Municipale, remercie pour ces remarques car, pour sa part, elle n'a pas eu l'occasion d'observer les enfants passer à cet endroit. Elle indique que, dans une zone à 30 km/heure, il n'est pas permis de mettre des passages piétons sauf à proximité d'une école. Elle comprend la remarque et verra ce qui pourra être fait.

Mme Martine Furrer souhaite avoir une précision sur l'éclairage de Derrière-la-Ville ; son fonctionnement sera-t-il revu et est-ce qu'un lampadaire sur deux sera éteint également comme dans les autres quartiers de la commune ? Y aura-t-il des capteurs sur le parking pour qu'il ne reste pas allumé toute la nuit ?

Mme Liliane Annen, Municipale, signale que le choix n'est pas encore fait concernant l'éclairage.

Mme Mélanie Treur demande si une étude a été faite pour compter le nombre de véhicules circulant aux abords du collège amenant les enfants, ceci afin de savoir si la place de dépôt sera suffisante.

Mme Martine Lob, Municipale, confirme qu'un comptage a été tenté sans succès car il y a eu un problème technique. De nouvelles mesures seront faites ultérieurement.

M. Simon Kassimidis demande quelles seront les mesures mises en place pour bien signaler l'entrée dans ces zones à 20 km/heure et 30 km/heure.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique qu'une signalétique sera à chaque fois installée à l'entrée dans la zone 20 km/heure et dans la zone 30 km/heure. Sur le haut de la route de Morrens, il y a aura un signal de la réduction de vitesse à 50 km/heure avant la zone 30 km/heure car il n'est pas possible de passer de la zone 80 km/heure directement à 30 km/heure. Il faut encore penser à des modérateurs de vitesse.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote.

- **Le préavis 19/2023 est adopté avec 6 abstentions.**

7) Divers et propositions individuelles

M. Kim Rochat a été interpellé par la Compagnie des Deux Masques de Cheseaux, troupe qui a déjà une quarantaine d'années et quarante membres, et qui va réaliser son spectacle fin avril / début mai 2024 à la grande salle de Cheseaux. Pour ce faire, ils sont à la recherche désespérément d'un comédien pour venir compléter leur pièce burlesque qui s'appelle « J'habite ici ». Si des conseillères et conseillers sont intéressés ou ont des connaissances intéressées, M. Kim Rochat, bien que ne faisant pas partie de cette compagnie, fera volontiers l'intermédiaire.

M. Christian Vergara demande s'il serait possible de marquer les trottoirs au niveau du passage à niveau à la route de Morrens ; en effet, avec la nouvelle école, il y a de plus en plus d'enfants groupés qui empruntent ce passage.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, répond que ce marquage a déjà été demandé à deux reprises à la Direction du LEB. La Municipalité les sollicitera une fois de plus.

M. Antoine Müller indique qu'à la suite de la demande de modification de l'ordre du jour lors du dernier conseil, un échange a eu lieu au sein du groupe de l'Entente et il a été souhaité délivrer un message pour éviter toutes formes d'incompréhension. Il y a lieu de préciser simplement que cette demande de modification de l'ordre du jour, qui concernait les travaux au sein des groupes pour d'éventuels dépôts ultérieurs, avait été faite pour des raisons formelles, mais que, sur le principe, il va de soi que l'Entente et ses membres sont disposés et ouverts à travailler avec toutes personnes qui le souhaiteraient au sein de l'AS2E. L'idée était de modifier l'ordre du jour plus pour des raisons d'ordre de teaming et d'ordre de faire les choses. Pour clarifier notre position, il convient par exemple de travailler dans le sens présenté par notre collègue Mme Viviane Jomini lors du dernier Conseil, en faisant une annonce au sein du Conseil et de travailler en amont du Conseil avant d'aboutir à un dépôt qui sera mis ensuite à l'ordre du jour. L'idée n'est pas d'empêcher les gens de travailler ensemble bien au contraire, mais d'avoir un travail en amont pour pouvoir cadrer les discussions. M. Antoine Müller se tient à disposition des personnes qui le souhaiteraient.

M. Antoine Müller remercie de l'énorme soutien dont il a bénéficié lors des dernières élections au sein de la commune, ce qui l'a beaucoup touché. La politique est un long chemin et cela le motive pour la suite de son parcours.

M. Jean-Dominique Decotignie soulève effectivement l'excellent score du parti de M. Antoine Müller au sein de la commune.

M. Christian Vergara intervient concernant le centre du village notamment sur le fait qu'il est parfois difficile pour les enfants de traverser, ceci notamment car les conducteurs ont beaucoup de peine à s'arrêter pour laisser passer. N'est-il pas envisageable d'organiser un système de patrouilleurs scolaires ?

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que c'est un sujet récurrent qui a déjà été débattu à plusieurs reprises. Il est clair qu'aux heures de pointe il peut être difficile de traverser. La police administrative, lors des rentrées scolaires, fait de la sensibilisation auprès des automobilistes. Pour l'heure cela fonctionne bien et il faut avoir conscience qu'il s'agit d'un espace partagé. La gendarmerie considère que le centre de notre village ne pose aucun problème et ne veut plus intervenir. De plus, pour mettre en place un système de patrouilleurs scolaires il faudrait trouver les personnes ce qui ne serait pas simple.

M. Simon Kassimidis demande si, pour l'éclairage public, le fait d'éteindre un lampadaire sur deux va continuer tout le temps et, si c'est oui, n'y aurait-il pas d'autres moyens d'économie, par exemple en diminuant l'intensité lumineuse.

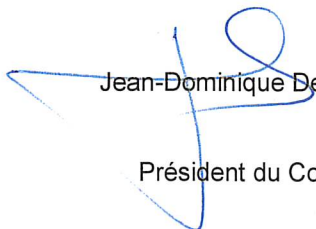
Mme Liliane Annen, Municipale, précise qu'il n'y a pas de télégestion en place à ce jour et pour l'instant les habitants ont bien accepté le fait qu'un lampadaire sur deux soit éteint. Le service de voirie va passer dans les différents quartiers pour voir s'il y a des zones problématiques, mais pour l'instant il n'est pas prévu de remettre en fonction tous les lampadaires, à moins que tout le monde pense que cela est nécessaire. Dans certains quartiers, cela fonctionne bien mais il est vrai que certaines zones sont effectivement plus sombres.

Mme Evi Kassimidis revient sur l'annulation à l'ordre du jour du dernier Conseil du point 7 et indique que la clarification de M. Antoine Müller était fort utile et c'est avec plaisir que l'on peut entendre que la volonté de collaboration est là. La question qu'elle souhaite poser est de savoir dans quelle mesure est-ce que nous pouvons concrétiser cette collaboration autour d'une thématique. Est-ce que le bureau par exemple pourrait créer des commissions à ce sujet ou d'autres possibilités ?

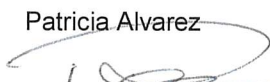
M. Antoine Müller indique qu'à son sens la situation est relativement simple, comme abordé lors de la séance de formation, l'idée est d'aboutir à des dépôts d'objets parlementaires qui permettent à chaque conseiller qui le souhaite de porter une thématique qui lui tient à cœur. Pour cela, il y a trois options, soit déposer un objet seul, soit le faire au sein du groupe ou soit le faire au niveau d'inter-groupe sur un objet parlementaire. Le processus est assez simple, une fois identifié l'objet il y a lieu de déterminer le type d'objet qui est le plus adéquat, motion, interpellation ou postulat. En fonction de l'objet retenu, il y a tout une procédure institutionnelle qui se met en marche et qui implique en général la mise sur pied d'une commission et d'un processus qui amène à des votes au sein de ce Conseil. C'est ce qui a été discuté au sein du groupe, ces processus semblent satisfaisants pour aborder les thématiques que chacun souhaite aborder. Pour l'Entente, cette manière de faire est la plus adéquate ; l'impulsion doit venir du conseiller ce qui est le droit et le rôle de chacun.

Mme Evi Kassimidis a bien entendu la réponse et persiste dans sa question. Dans quelle mesure, ce processus ne pourrait pas être un peu plus formalisé justement pour donner une impulsion supplémentaire à des conseillers qui n'ont pas l'habitude d'utiliser ces outils. Et dans quelle mesure le bureau ne pourrait pas fonctionner pour donner cette impulsion ?

M. Jean-Dominique Decotignie prend la parole pour indiquer que cela mérite une discussion entre les groupes et non au sein du Conseil. Il y a la possibilité de créer des commissions thématiques et l'autre solution est celle décrite par M. Antoine Müller. Il rappelle qu'après le prochain conseil, il y a un apéritif et que cela sera l'occasion d'en discuter à ce moment-là. Il préfère que cette discussion s'arrête là les explications ayant été données.


Jean-Dominique Decotignie
Président du Conseil




Patricia Alvarez
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21.30
Cheseaux, le 8 novembre 2023

Prochaines séances :
Mardi 12 décembre 2023
Mardi 12 mars 2024
Mardi 7 mai 2024
Mardi 18 juin 2024
Mardi 8 octobre 2024
Mardi 12 novembre 2024
Mardi 17 décembre 2024